

Quand cesserons-nous de céder aux pressions musulmanes ?

Montluel est une commune française de 7.000 habitants, qui appartient à l'agglomération lyonnaise. L'agriculture et la viticulture rythment le quotidien, et la vie des Montluistes s'écoule sans problème.

Sans problème ? Oui, pour peu que l'on fasse abstraction des quarante musulmans qui, le 11 avril 2009, ont occupé le parvis de la mairie pour revendiquer un lieu de prière décent. Jacky Bernard, maire de Montluel, a répondu sans attendre aux questions de l'association cultuelle et culturelle islamique de Montluel, à l'évidence en colère contre les lois de la République. Au sortir de cet échange qu'aucun maire de France n'aurait imaginé il y a seulement 20 ans, Jacky Bernard a proposé trois solutions : ou bien l'extension de la salle de prière actuelle ; ou bien la création d'un nouveau lieu de culte ; ou bien la construction d'une bâtisse à l'extérieur de la cité. Il a même précisé qu'il souhaitait recueillir par référendum les avis de la communauté, et s'est engagé à apporter des réponses pour le 15 mai.

Autant dire que la communauté musulmane vient, une fois encore, de l'emporter sur les lois de la République, quel que soit par ailleurs le résultat référendaire – dont il est intéressant de noter qu'il ne concerne que la communauté musulmane, et non la commune ! Car enfin, après Torcy, Strasbourg et Montpellier, nous sommes de nouveau en présence d'une atteinte manifeste à la loi du 9 décembre 1905, dont l'article 2 stipule que «La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte».

Or, en l'affaire qui nous occupe et nous préoccupe au prorata de la démission des représentants de la loi, un devant de mairie est devenu, dans un Etat laïque, un lieu de revendication religieuse, au point que monsieur le maire a cru de son devoir de recueillir les doléances d'une religion qu'il

est pourtant censé ne pas reconnaître – et qu'il risque, en outre, de subventionner d'une manière ou d'une autre, les musulmans étant passés experts en ce domaine ! C'est exactement comme si la mairie avait reçu des instructions visant à rassurer les musulmans par la prière, cette dernière devenant prioritaire en matière d'accommodements raisonnables !

Si tel est le cas, c'est gravissime, car la prière musulmane est islamisante

en ce qu'elle exige sa propre expansion, comme le montrent les demandes incessantes de constructions de mosquées, auxquelles s'ajoutent désormais les centres culturels, les centres culturels et les écoles coraniques. Si nous n'avons pas compris cela, nous n'avons, en l'occurrence, rien compris. Car les édifices précités ne sont pas neutres : ce sont les mairies de demain, c'est-à-dire les vecteurs matérialisés des valeurs musulmanes, dont je rappelle qu'elles ne sauraient être laïques puisqu'elles se veulent exclusivement musulmanes ! Toutes les revendications musulmanes sont de nature musulmane. Où sont les revendications salariales ? Où sont les revendications syndicales ? Où sont les dénonciations des violences commises en 2005 dans l'embrasement des banlieues ? Montluel est une petite commune : les musulmans y sont présents et bien présents. Ainsi de toute la France ! Si l'on parle tant de l'islam dans l'Hexagone, c'est parce que l'islam ne cesse de faire parler de lui. Et si l'islam ne cesse de faire parler de lui, c'est parce qu'il ne parle jamais que de lui. L'interdiction de la croix et de la kippa ne le gêne nullement :

ce qui le gêne, c'est l'interdiction du voile ! Des églises se meurent ; des

synagogues sont vétustes ; mais le musulman ne voit que la mosquée qu'il n'a pas ! Dans certains quartiers, le non-musulman n'a pas droit de cité, mais le musulman n'en a cure ! La loi du 9 décembre 1905, qui permet précisément au musulman d'être musulman dans sa vie privée, n'est pour lui qu'une loi islamicide !

La sur-actualité de la laïcité signe la sur-actualité française de l'islam, car l'islam ne se veut pas français : il se veut universel, et prétend valoir, de ce fait, pour tous les peuples. La conséquence est claire : tous les peuples devront l'adopter, de gré ou de force, car on n'a pas à s'opposer à l'universel. L'Eglise, qui se nomme elle-même «catholique», c'est-à-dire «universelle», a eu au moins la sagesse de renoncer à ce type d'exigence. Certes, l'Eglise demeure hostile à la laïcité, mais son hostilité n'est que de principe, et n'utilise ni l'intimidation verbale, ni l'intimidation physique, ni, a fortiori, la violence, cette dernière étant condamnée par le Christ.

Nous sommes donc face à une situation inédite et périlleuse : inédite parce que les législateurs de 1905 étaient dans l'impossibilité de penser que leur loi aurait à gérer, un siècle plus tard, la pratique du culte musulman sur le sol français ; périlleuse parce qu'en inventant le concept de «laïcité positive», l'Etat actuel entend permettre aux musulmans de rattraper leur «retard historique» en matière de construction de mosquées. L'idée est généreuse, certes, mais imbécile, car une mosquée n'est pas qu'un lieu de prière : c'est aussi un centre du pouvoir, ou, si l'on préfère, un lieu politique, dont les conquêtes progressives confortent l'outrecuidance musulmane – qui nous dit silencieusement ceci : «Plus vous ouvrirez la porte à l'islam, plus nous vous demanderons d'ouvrir la porte, car c'est Allah qui le veut. C'est Lui qui nous a permis d'être chez vous, et plus nous serons chez vous, plus nous serons chez nous chez vous» !

Maurice Vidal